



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R32-2026-055

PUBLIÉ LE 5 FÉVRIER 2026

# Sommaire

## **Direction interrégionale de la mer Manche Est - Mer du Nord /**

R32-2026-01-29-00005 - DEC 0113-2026 - Portant radiation des cadres actifs  
d'un pilote de la station de pilotage de Dunkerque?? (2 pages)

Page 3



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

**Division activités maritimes  
Service formation et emploi maritimes**

**Le Havre, le 29 janvier 2026**

**DÉCISION n° 0113 / 2026**

**Portant radiation des cadres actifs et admission à la retraite d'un pilote  
de la station de pilotage de Dunkerque**

**Le préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code des transports ;

Vu le Code des ports maritimes ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu l'arrêté n° 235 / 2025 du 17 décembre 2025 portant règlement local de la station de pilotage de Dunkerque ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 du préfet de la région Hauts-de-France portant délégation de signature à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Vu l'arrêté n° 239 / 2025 du 17 décembre 2025 du préfet de la région Hauts-de-France portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Vu la demande de radiation des cadres actifs de la station de pilotage de Dunkerque, formulée le 31 décembre 2025 par monsieur RAFFINI Jean-François ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

## DÉCIDE :

### **Article 1 :**

Monsieur RAFFINI Jean-François pilote de la station de pilotage de Dunkerque, identifié sous le n°19855277 est, sur sa demande, radié des cadres actifs de ladite station à compter du 30 juin 2026 et admis à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 (00h00).

### **Article 2 :**

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de la notification de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur adjoint  
Thierry CANTERI

L'administrateur en chef  
des affaires maritimes  
Thierry CANTERI  
Directeur interrégional adjoint de la mer  
Manche - Est Mer du Nord.

Signature numérique 

### **Copies :**

Monsieur Raffini Jean-François  
Station de pilotage de Dunkerque  
DDTM / DML 59  
DGITM / DTFFP / SDP / P3